

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 25 JANVIER 2024

N° VILLE\_2024DL014

Date de convocation : 19 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

**OBJET : CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL SUR LE FONDEMENT D'ACCORDS CADRES A CONCLURE PAR L'UGAP**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq janvier à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Eddie BREVALLE (donne pouvoir à Alain LEGRAS), Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Thierry HAON), Nathalie RENE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Christine NONY (donne pouvoir à Marie THIOLAS), Vivien GATCHUESI FEGUENG (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL), Lilian MORINON (donne pouvoir à Sandra GAUSSUIN-PISKULA)

Absents : Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Christophe MALMAZET, Guillaume BOUCHARLAT

Rapporteur : Alain LEGRAS

Par délibération n° VILLE\_2020DL122, la Ville de Corbas a recouru à un dispositif d'achat groupé de gaz naturel proposé par l'U.G.A.P. qui s'achève fin juin 2025.

Consciente des difficultés rencontrées par les personnes publiques sur un sujet aussi complexe et technique, l'U.G.A.P. organise une nouvelle mise en concurrence dont la fourniture de gaz débutera le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Au-delà de la sécurité technique et juridique, la massification permet des gains significatifs et garantit les réponses des fournisseurs. Il en résultera des prix plus attractifs, au vu des volumes, qu'une mise en concurrence isolée.

A Corbas, 17 bâtiments à usages et vocations multiples (petite enfance, écoles, restaurants scolaires, sites et complexes sportifs ou administratifs, ...) sont concernés.

La convention s'appliquera dès que le marché actuel prendra fin, soit dès le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 15 janvier 2024,**

Considérant l'intérêt que présente cette adhésion pour réaliser des économies d'échelles relatives aux techniques d'achat, **après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **DECIDE** de recourir à l'U.G.A.P. pour l'achat de gaz naturel ;
- **APPROUVE** la convention avec l'U.G.A.P. ci-jointe, marquant l'adhésion de la ville de Corbas à la mise à disposition des marchés de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et services associés passés par l'U.G.A.P. ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention correspondante, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de la participation à ce dispositif ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

Les jour, mois, et an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,